



# Conseil communal de Genolier

## Rapport de la Commission des finances

---

Objet: **Préavis n° 63/2025**

concernant une demande de financement de **CHF 83'000.– TTC** destinée à la location et les frais annexes de 4 containers devant abriter temporairement (12 mois) la pharmacie de Genolier

Date séance: mardi 11 février 2025

Présents: Pascal Colombo, André Darmon, Evelyne Fallet et la commission des finances au complet

---

Ce préavis s'inscrit dans le projet de réfection du bâtiment Route de la Gare 5, validé à l'unanimité avec le préavis 48/2023 lors de la séance du 7 décembre 2023.

La pharmacie de Genolier représente un commerce essentiel, tant pour les habitants du village que pour les patients de la clinique. Il n'était souhaitable pour personne qu'elle ferme temporairement durant les travaux.

Les travaux concernent l'ensemble du bâtiment, rendant impossible le maintien de la pharmacie sur place. La Municipalité a régulièrement informé le Conseil communal et prévoyait initialement de présenter ce préavis en décembre 2024. Cependant, les négociations avec le pharmacien cantonal et le propriétaire de la pharmacie ont été complexes et ont retardé la prise de décision. Le projet a évolué de trois à quatre containers, nécessitant aussi des solutions pour les sanitaires du personnel. Ces contraintes ont entraîné un retard dans la présentation du préavis, et nous nous retrouvons aujourd'hui face à un fait accompli : les containers sont déjà installés et les aménagements effectués, en raison d'un calendrier serré et de complications difficilement anticipables.

Malgré ces défis, la collaboration avec le propriétaire de la pharmacie a permis des choix pragmatiques. Ce dernier finance certains aménagements, tant pour les containers que pour la future pharmacie, tout en continuant à payer son loyer.

Le coût total du projet s'élève à 83'000 CHF TTC, dont un montant de 28'800 CHF qui sera couvert par le loyer annuel de la pharmacie. Le coût net restant est raisonnable au vu du bénéfice de maintenir ce commerce au village. Cet investissement pourra être rapidement amorti par les futures entrées de loyer. La Commission des Finances considère donc ce projet comme justifié en tant que bailleur et nécessaire à la continuité de ce service essentiel.



# Conseil communal de Genolier

## Rapport de la Commission des finances

**Fondée sur ce qui précède, la Commission des Finances propose au Conseil d'accepter le préavis 63/2025 concernant une demande de financement de CHF 83'000.- TTC destinée à la location et les frais annexes de 4 containers devant abriter temporairement (12 mois) la pharmacie de Genolier.**

Fait à Genolier le 15 février 2025

Mathieu Balmer

Eric Bocquet

Gregory Favre  
Rapporteur

Karine Kalcic

Frédéric von der Weid